

Pluralisme de l'information et création de nouveaux médias au cœur de la réforme des aides à la presse

Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication, annonce l'entrée en vigueur de la réforme des aides au secteur de la presse destinée à favoriser le pluralisme de l'information, la création de nouveaux médias et à soutenir l'innovation dans ce secteur.

Le décret publié aujourd'hui au Journal officiel prévoit :

1. La création d'un Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse

Destinées aux nouveaux médias d'information, ces nouvelles aides favoriseront leur développement pendant leurs premières années, souvent décisives pour un nouveau titre.

Elles prendront la forme :

- de bourses d'un montant maximum de 50 000€ pour soutenir dès cette année la création de nouvelles entreprises de presse, imprimée ou en ligne ;
- d'aides aux incubateurs de médias, structures d'hébergement, de conseil et de formation destinées aux entrepreneurs de nouveaux médias ;
- d'aides aux programmes de recherche innovants pour le secteur.

Les appels à projets pour les incubateurs et les programmes de recherche seront lancés avant la fin de l'année 2016.

2. Un soutien renforcé et élargi du Fonds stratégique pour le développement à la presse

Pour les entreprises de presse déjà établies, les aides attribuées par le Fonds stratégique pour le développement à la presse (FSDP) depuis 2014 sont revalorisées pour mieux répondre aux enjeux de modernisation et de développement de la presse.

Cela se traduit par une hausse des aides et un élargissement aux titres de presse en ligne de la connaissance et du savoir et à tous les titres de presse d'information politique et générale, quelle que soit leur périodicité.

3. La généralisation des aides au niveau local

L'aide au pluralisme est dorénavant étendue aux mensuels, bimensuels et aux trimestriels de la presse locale d'information politique et générale. Ils peuvent également bénéficier du soutien du Fonds stratégique pour le développement de la presse et de celui du Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr